

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° I-CF871

présenté par

M. Sother, M. Echaniz, M. Bouloux, M. Potier, M. Emmanuel Grégoire, M. Oberti, Mme Jourdan,
Mme Thomin, Mme Diop, M. Courbon, M. Aviragnet, M. Pena, Mme Pantel, M. Vallaud,
M. Saulignac, M. Pribetich et Mme Rossi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.